L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS
MERCREDI, 20 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 jull—17

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme d'un âge mûr, sujet russe, possédant plusieurs langues européennes, cherche un emploi de correspondant ou de tout autre quelque nature dans une maison de commerce ou de banque. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 19 déc—6t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession Nicholas Seibel et Femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,662, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes d'intérêt de s'en faire connaître les noms, prénoms et domicile, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour leurs prétentions, les pièces à l'appui, et les titres de leurs créances, pour être payés, sur le compte final présenté par Eugène F. Bubier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

20 déc—20 24 29

Succession de Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,024—Division B—Attendu que Mme Caledonia Levi, veuve de feu Edward Newman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Ann Levi, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15 déc—15 19 24

Succession de Mary Wirth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,649—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George William Nott, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15 déc—15 19 24

Succession de John Muldoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,026—Division C—Attendu que J. R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muldoon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15dec—15 19 24

Succession de Mlle Esther Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,025—Division A—Attendu que Mme Caledonia Levi, veuve de feu Edward Newman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Esther Levi, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15 déc—15 19 24

Succession de John Muldoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,026—Division C—Attendu que J. R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muldoon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15dec—15 19 24

Succession de Van R. H. Hilliard et Josephine Costa, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,038.—Division C—Attendu que Frank T. Howard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Van R. H. Hilliard et Josephine Costa, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

17déc—17 21 26

Succession de James L. Cross.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,045—Division A—Attendu que Walter Baily a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Cross, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

17 déc—17 21 26

Succession de Mme Eliza Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,558—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry D. Hart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

16déc—15 20 25

Succession de Mme Amelia M. Chappin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,498—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George William Nott, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

13 déc—13 17 22

Succession de James E. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,541—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy Foley, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.

13déc—13 17 22

Succession de Geofrey Borrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

13 déc—13 17 22

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans. No 41,009. Division A.—E. Lange vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par J. E. Lange aux créanciers, soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant O. Morel, Esq., notaire, à son bureau, No 9 rue Carondelet, à la ville, le 12 Janvier 1894, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, aître un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne de les biens de dit pétitionnaire soient surpsendues.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :
CHAS. FLOTTE, Greffier.
Par HENRY SYDENHAM, Esq., nommé et dûment assermenté, Greffier-Adjoint.

12 déc—3t au 26 déc

M. D. Lagan et al vs Cameron Aiken Packet Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,558—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy Foley, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.

13déc—13 17 22

Succession de Mlle Esther Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,025—Division A—Attendu que Mme Caledonia Levi, veuve de feu Edward Newman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Esther Levi, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15 déc—15 19 24

Succession de John Muldoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,026—Division C—Attendu que J. R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muldoon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15dec—15 19 24

Succession de Van R. H. Hilliard et Josephine Costa, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,038.—Division C—Attendu que Frank T. Howard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Van R. H. Hilliard et Josephine Costa, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15dec—15 19 24

Succession de Van R. H. Hilliard et Josephine Costa, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,038.—Division C—Attendu que Frank T. Howard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Van R. H. Hilliard et Josephine Costa, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

15dec—15 19 24

AVIS AUX CREANCIERS

ÉTAT DE LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans. No 41,056—Ordre — J. G. Prosdame vs ses Créanciers.—Que la cession des biens faite par J. G. Prosdame aux créanciers, soit et est par le présent acceptée par la Cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue par devant Ben Lewis Ory, notaire public en cette ville, commençant le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'être nommé un syndic pour déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter pour ou contre la décharge de l'insolvable. Et que Henry Strickmann Esq., soit et est nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à ce que nommé un syndic, toutes procédures contre la personne ainsi que les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1893.
(Signé) S. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
CHAS. FLOTTE, Greffier.
Par HENRY SYDENHAM, Esq., nommé et dûment assermenté, Greffier-Adjoint.

20 déc—3t au 26 déc

M. D. Lagan et al vs Cameron Aiken Packet Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,045—Division A—Attendu que Walter Baily a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Cross, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

17 déc—17 21 26

Succession de Mme Eliza Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,558—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry D. Hart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

16déc—15 20 25

Succession de Mme Amelia M. Chappin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,498—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George William Nott, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

13 déc—13 17 22

Succession de James E. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,541—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy Foley, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.

13déc—13 17 22

Succession de Geofrey Borrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

13 déc—13 17 22

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans. No 41,009. Division A.—E. Lange vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par J. E. Lange aux créanciers, soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant O. Morel, Esq., notaire, à son bureau, No 9 rue Carondelet, à la ville, le 12 Janvier 1894, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, aître un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient surpsendues.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :
CHAS. FLOTTE, Greffier.
Par HENRY SYDENHAM, Esq., nommé et dûment assermenté, Greffier-Adjoint.

12 déc—3t au 26 déc

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de valeur d'un club, etc.

Antonia Graffigna vs Paragnon Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,516.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 26 décembre 1893, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, No 37 rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles assortis de club—comprenant ameublement de salon, sideboard, sofas, chevalets, tables, chaises, washstands, portraits, etc. Aussi, un pool table, etc, d'après inventaire sur justé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

à proximité de l'Avenue St-Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,631.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et quelque sorte, qui sont situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'île bornée par l'avenue Napoléon, les rues Pitt, Prytanée et Berlin, désignés comme lots A et B sur une esquisse faite par D. M. Brosman, député voyer de la ville, à la date du 30 mai 1889 et annexée à un acte de vente par la succession de Veuve Joseph Alix, une intestat, à Edwin T. Merrick Jr, passé pardevant James Siméon, un notaire public en cette ville, daté le 18 avril 1890 lesquels dits lots mesurent, d'après la dite esquisse comme suit, à savoir : Le lot A mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt et le lot B est contigu au dit lot A et mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot A, sur la ligne vers la rue Prytanée cent vingt pieds dans une profondeur, à laquelle dite profondeur le dit lot s'élargit de quatorze pieds dix pouces et ensuite une autre profondeur de trente pieds dix pouces et mesure cinquante-sept pouces et quatre lignes sur la ligne du fond, les dits lots A et B étant composés des lots cinq, six, sept et huit du plan de A. B. Philips, voyer, daté le 15 février 1849, et mesurant comme suit :

Le lot cinq, six et sept sont contigus et ont chacun vingt huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le lot sept formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt.

Le lot No huit est contigu à la ligne du fond des lots cinq, six et sept, et mesure trente pieds de fa à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, m'e même cotés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—24—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur comprenant tous l'entier d'une Sixture.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,025.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessus décrite à savoir :

Tous les droits, titre, action et intérêt de Louis E. Tyler, défendeur, ceux et étant une certaine indivise de Quatre certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues St-Charles (anciennement Royale) Jackson, Carondelet (anciennement Apollon) et Philip, désignés comme lots Nos 15, 16, 17 et 20, sur un plan dressé par Grant, voyer, daté le 8 avril 1848, déposé pour quoi se y réfère au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, les dits lots mesurent comme suit, à savoir : le lot No 15 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles ; les dits lots 16 et 17 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et le dit lot No 20 mesure trente pieds six pouces de face à l'allée en même audit terrain et d'autres ; il s'étend à quarante-six pieds sept pouces et une demi ligne et de deuxième ligne de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les cagins, machines, chaudières, moteurs et toutes autres propriétés de la filature contenues sur les lieux et consistant de tout l'ensemble de ladite corporation, avec tous les droits bénéficiaires y attachés et qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire

Termes et Conditions :

I. L'acquéreur paiera comptant

1° La reclamation du demandeur de huit cent trente quatre dollars et quatre vingts cents d'intérêt dû sur des Bons hypothécaires de $25,000 ci-après décrits avec intérêt légal sur $8,375 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et la vente comprenant 210 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant entier des dits bons hypothécaires et de tous frais comme ci-dessus.

3° La somme de quatre cent quarante-deux dollars 20 sous, montant des primes d'assurances payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons en encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant, à son gré, savoir :

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 tous dus le 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons semestriels dûs le 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs mai 1900, tous garantis par hypothèque sur propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District.

Mme Abraham Mayer vs. Louis E. Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 40,516.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titre, action et intérêt de Louis E. Tyler, défendeur, ceux et étant une certaine indivise de Quatre certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues St-Charles (anciennement Royale) Jackson, Carondelet (anciennement Apollon) et Philip, désignés comme lots Nos 15, 16, 17 et 20, sur un plan dressé par Grant, voyer, daté le 8 avril 1848, déposé pour quoi se y réfère au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, les dits lots mesurent comme suit, à savoir : le lot No 15 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles ; les dits lots 16 et 17 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et le dit lot No 20 mesure trente pieds six pouces de face à l'allée en même audit terrain et d'autres ; il s'étend à quarante-six pieds sept pouces et une demi ligne et de deuxième ligne de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les cagins, machines, chaudières, moteurs et toutes autres propriétés de la filature contenues sur les lieux et consistant de tout l'ensemble de ladite corporation, avec tous les droits bénéficiaires y attachés et qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire

Termes et Conditions :

I. L'acquéreur paiera comptant

1° La reclamation du demandeur de huit cent trente quatre dollars et quatre vingts cents d'intérêt dû sur des Bons hypothécaires de $25,000 ci-après décrits avec intérêt légal sur $8,375 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et la vente comprenant 210 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant entier des dits bons hypothécaires et de tous frais comme ci-dessus.

3° La somme de quatre cent quarante-deux dollars 20 sous, montant des primes d'assurances payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons en encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant, à son gré, savoir :

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 tous dus le 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons semestriels dûs le 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs mai 1900, tous garantis par hypothèque sur propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District.

Mme Abraham Mayer vs. Louis E. Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 40,516.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titre, action et intérêt de Louis E. Tyler, défendeur, ceux et étant une certaine indivise de Quatre certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues St-Charles (anciennement Royale) Jackson, Carondelet (anciennement Apollon) et Philip, désignés comme lots Nos 15, 16, 17 et 20, sur un plan dressé par Grant, voyer, daté le 8 avril 1848, déposé pour quoi se y réfère au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, les dits lots mesurent comme suit, à savoir : le lot No 15 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles ; les dits lots 16 et 17 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et le dit lot No 20 mesure trente pieds six pouces de face à l'allée en même audit terrain et d'autres ; il s'étend à quarante-six pieds sept pouces et une demi ligne et de deuxième ligne de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les cagins, machines, chaudières, moteurs et toutes autres propriétés de la filature contenues sur les lieux et consistant de tout l'ensemble de ladite corporation, avec tous les droits bénéficiaires y attachés et qui y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 déc—7 11 15 20.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Vente importante par le Marshal des Etats-Unis.

No 12,230—Mme Sarah E. Atkins épouse du Dr Francis Atkins, vs Amos Runkel.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le Cinquième Circuit Judiciaire et District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Cinquième Circuit Judiciaire et District de l'Est de la Louisiane, dans la susdite affaire, et d'un ordre de la dite Cour fixant le lieu de la vente je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le JEUDI, le 28me jour de décembre 1893, à midi, au plus offrant, pour du comptant avec bénéfice d'une estimation, tous les articles, marchandises, meubles, propriété et effets trouvés au magasin No 145 rue du Canal, consistant en tout ce qui se rattache au commerce de bonneterie pour femmes et enfants, lingerie de dessous pour dames et messieurs, cravates pour messieurs et dames, paniers, "comforters", oreilles de fantaisie, voiles et ruchets, installations de gaz et de magasin, voitures Lamson, garnitures, broderies, dentelles, parfumeries, étoffes à robes, notions, éventelle, "muffs", etc., etc., selon un inventaire saisissé à mon bureau.

Saisie dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, Lun, 16 déc. 1893.
17 déc—17 20 24 29

Vente importante par le Marshal des Etats-Unis.

No 12,231.—Joseph R. Mighell vs. Amos Runkel.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le Cinquième Circuit Judiciaire et le District de l'Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi dirigé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit Judiciaire et le District de l'Est de la Louisiane, dans la susdite affaire, et d'un ordre de ladite Cour fixant le lieu de la vente, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux Nos 7 et 9 rue Bourbon, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le JEUDI, 28me jour de décembre 1893, à midi, au plus offrant, pour du comptant, avec bénéfice d'estimation, tous les articles, marchandises, meubles, propriété et effets, trouvés dans le bureau Nos 7 et 9 rue Bourbon, consistant d'un vaste assortiment de mouchoirs et de gants pour dames et messieurs, d'étoffes pour robes et de garnitures, d'articles de fantaisie en cuir, de la lingerie de dessous pour dames, messieurs et enfants, manteaux et châles pour dames et enfants, articles en peluche, voitures pour bébés, couverture et courte pointes, solerines, velours flanelle et articles importés, ombrelles, art clos pour le cou, articles pour table, coutumes modernes et fantaisie en fourrures, vitrines, installations de magasin, voitures de Lamson, installation de gaz, rugs, etc., etc., selon un inventaire enlissé à mon bureau.

Saisie dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis.
Nouvelle-Orléans, Bureau du Marshal des Etats-Unis, le 16 décembre 1893.
17 déc—17 20 24 28

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Chas Kummell vs A. Waggaman.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 13,536—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus et entitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI 27 décembre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de ménage d'après inventaire déposé en mon bureau.

Conditions.—Comptant sur les lieux.
CONSTABLE MAUBERREL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.

16 déc—16 21 27

C. P. Edwards, agent, vs B. Ellinger

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 9,450—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, VENDREDI, 22 décembre 1893, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON
13 déc—13 19 22

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de l'intérêt dans une propriété de valeur améliorée dans le 4 emp. rue Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magasin.)

Conne commé le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 37,773—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 15 janvier 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les onze-douzièmes indivise de la propriété décrite ci-après, étant les portions et intérêts de

Mme Ann Madden, veuve par le premier mariage de John Ermon, et par second mariage de Terrence McConnell—et de ses deux fils, William Michael Mortimer Ermon et Robert Morgan Ermon.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le